LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_130-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du premier juillet deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Gaëlle GOUEROU, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Isabelle GORÉ CHAPEL, Magalie LAUNAY, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Yohann HERVO (pouvoir à Nicolas TOUDIC), Jean-Louis MARTIGNÉ, Mickaël LEVEAU, Fabrice TREHOREL, Jean-Yves MOY (pouvoir à Gérard DABOUDET), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Odile LE STRAT, Laurence AKOSSI, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Delphine BEUREL, (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD (pouvoir à Xavier HAMON), Brigitte JEGLOT (pouvoir à Gérard MATHECADE) ;

Secrétaire de séance : Isabelle GORÉ CHAPEL.

CC_2026_130 AVIS DE TIRAGE – COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS - BIODEAC

Conformément aux dispositions du pacte d'associés signé le 3 mai 2016 entre les actionnaires de la société BIODEAC, et compte tenu des conséquences des intempéries survenues au début de l'année 2026 ayant engendré un ralentissement significatif de l'activité, il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage des comptes courants d'associés afin de respecter la répartition du capital social entre les partenaires.

La participation financière de chaque actionnaire est ainsi fixée selon les proportions suivantes :

- TotalEnergies Biogaz France : 271 821,02 € (65 %) ;
- Loudéac Communauté Bretagne Centre : 146 365,17 € (35 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'approuver le rééquilibrage du compte courant d'associés de la société BIODEAC conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;
2. D'inscrire au budget annexe 151 les crédits nécessaires et de mandater la dépense correspondante d'un montant de 146 365,17 € ;
3. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260710-CC_2026_130-DE

Exercice :	69
Présents :	52
Pouvoir(s) :	08
Pour :	60
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 7 juillet 2026

Le Président
Xavier HAMON



Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.07.10 11:30:50 +02'00'

La secrétaire de séance
Isabelle GORÉ CHAPEL



Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.07.10 11:23:49 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le 10 juillet 2026